

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - 2 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL **DU JEUDI 8 DECEMBRE 2011**

2011-28 APPROBATION D'UN TAUX DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES DOSSIERS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille onze, le jeudi 8 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 1er décembre 2011, s'est réuni au 308, boulevard Marcel Paul, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents: 15

Votants

<u>Titulaires présents :</u>

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

Suppléants présents :

Excusés:

Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte

Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic

Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : M. Serge COLIN

Délibération affichée : le 9 décembre 2011

2011-28 APPROBATION D'UN TAUX DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES DOSSIERS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le SYDELA réalise des travaux de distribution publique d'énergie et d'éclairage public. A ce titre, il convient de déterminer un taux qui s'appliquera au coût des chantiers réalisés par le syndicat départemental, en particulier pour le calcul de la redevance R2 et de la PCT (Part Couverte par le Tarif) que verse le concessionnaire ERDF.

Après échanges entre le SYDELA et les services du concessionnaire, un accord sur un taux de 4.6% a été trouvé.

Le comité décide :

- De retenir un taux de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de 4.6% pour tous les dossiers électriques et d'éclairage public.
- De décider que ce taux s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2011 pour le calcul de la redevance R2 et de la PCT.
- D'approuver la convention à passer avec ERDF et autoriser M. le Président à la signer.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Bernard CLOUET

SYD A CONTROL OF THE AMERICAN TO THE AMERICAN